

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 23 Juin 2026 du mardi 23 juin 2026
19:30

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 0

Absents : 1

Date de la convocation :
17/06/2026

Président de séance :
Julien MERCIER

Secrétaire de séance :
Michel DELANNOY

Rapporteur : Valérie RUBY

N° interne de l'acte :
2026_32

N° de feuillet : 2026_32

mardi 23 juin 2026, le Conseil Municipal de MONS-EN-PEVELE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil - Mairie de Mons-en-Pévèle.

Membres présents :

Julien MERCIER, Johanna LANIER-PAWELEC, Francis MILLEVILLE, Valérie RUBY-DHELIN, André VERHAEGEN, Corinne TUFFIER, Monique BOONE, Amélie DULONGCOURTY, Pauline LOBERT-MANOUVRIEZ, Laurent FRAIM, Michel DELANNOY, Muriel DELANNOY, Philippe HENNETTE, Pierre DURIEZ, Christine LAUNOIS, Vincent LESAGE, Louise HAMAIDE, Jean-Louis MORTREUX

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Sylvain PEREZ

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal de la commune de Mons-en-Pévèle,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Vie associative, commerçante et cérémonies » réunie le 21 mai 2026 ;

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes communale afin de tenir compte des coûts de fonctionnement et d'entretien de cet équipement ;

Considérant la volonté de maintenir un tarif préférentiel pour les habitants de la commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme RUBY, 1ere adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes communale comme suit :

- 550 € pour les habitants de Mons-en-Pévèle ;
- 750 € pour les personnes résidant hors de la commune.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Précise que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2027 et s'appliqueront à toute nouvelle réservation enregistrée à compter de cette date.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Julien MERCIER, Johanna LANIER-PAWELEC, Francis MILLEVILLE, Valérie RUBY-DHELIN, André VERHAEGEN, Corinne TUFFIER, Monique BOONE, Amélie DULONGCOURTY, Pauline LOBERT-MANOUVRIEZ, Laurent FRAIM, Michel DELANNOY, Muriel DELANNOY, Philippe HENNETTE, Pierre DURIEZ, Christine LAUNOIS, Vincent LESAGE, Louise HAMAIDE, Jean-Louis MORTREUX

Contre : 0 voix

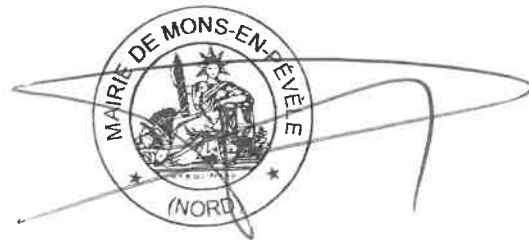
Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :